



BIOTERRORISME

***``L'ANTHRAX``
AVANT et APRÈS SEPTEMBRE 2001***

**Mémoire de géopolitique
du major Claude FOURNIER
dans le cadre du séminaire « Menaces non-militaires de
niveau stratégique »**

Directeur : M. Xavier Rauffer

8 Avril 2002

Bioterrorisme et Anthrax

SOMMAIRE

PARTIE 1: A propos du bioterrorisme et de l'anthrax

Qu'est-ce que le bioterrorisme ?

L'histoire de l'anthrax

Pourquoi l'anthrax ?

PARTIE 2: En quoi cela concerne les militaires

Stratégie de défense à repenser

Le rôle des forces armées

Le rôle de l'OTAN et de l'ONU

PARTIE 3: Les traités

La prolifération

La Convention de 1972 menacée

*Les grands États ont conçu les armes bactériologiques.
Les plus petits ont copié la recette. Les terroristes l'ont volé.
Qui sait ce qui nous attend ?*

Marc Thibodeau¹
Québec-science

INTRODUCTION

Les attentats commis le 11 septembre dernier aux États-Unis, par une poignée d'hommes armés de quelques "cuters", d'avions civils et d'un plan bien exécuté, ont conféré au phénomène du terrorisme une dimension nouvelle, en raison d'un ensemble d'éléments: la violence sans précédent de l'action contre des civils délibérément choisis pour cibles, les moyens utilisés, l'ampleur des préparatifs dans plusieurs pays et l'absence de revendication immédiate. L'attaque des "Twin Towers" et du Pentagone ont révélé une autre face du terrorisme. Des kamikazes modernes, sous la conduite de Oussama Ben Laden et de son groupe Al Qaïda, ont inauguré l'ère du "superterrorisme ou ce que François Heisbourg appelle "l'hyperterrorisme"². L'impact de ce terrorisme est devenu global : en quelques heures, il a choqué des millions de personnes à travers le monde, il a fait prendre conscience de la vulnérabilité de nos sociétés et a provoqué une réaction de solidarité sans précédent avec les victimes.

Mais le choc qui secoua l'Amérique et le monde ne s'est pas arrêté à cette date. Trois semaines plus tard, soit en octobre, une série d'attentats utilisant de l'anthrax dans des enveloppes, fait cinq morts, sème la panique dans plusieurs grandes villes américaines et ébranle à nouveau toute la planète. Y a-t-il lieu de croire qu'il existe un lien fonctionnel entre ces deux types d'attentats ? Quoiqu'il en soit, depuis les attentats du 11 septembre et ces cas d'anthrax aux États-Unis, nombreux sont ceux qui se posent des questions concernant les risques d'attaques bioterroristes. Le bioterrorisme, soudainement, a cessé d'être un concept de laboratoire, une menace hypothétique et lointaine, pour s'introduire dans le subconscient des habitants de la planète.

¹ THIBODEAU Marc. "Bioterrorisme : sommes-nous prêts ?". Magazine Québec-science, novembre 1998.

² HEISBOURG François. Hyperterrorisme : la nouvelle guerre. Éditions Odile Jacob, Paris, octobre 2001. 270 p.

Les premiers morts à l'anthrax aux États-Unis annoncent-ils avec force, qu'après l'ère nucléaire, c'est désormais l'ère biologique qui se distinguera comme la grande menace de notre siècle? Face à la menace pausée par l'anthrax, peut-on vraiment parler d'un "avant et après 11 septembre ?"

L'anthrax a toujours été considéré comme la menace biologique numéro un pour les Américains depuis la Guerre du Golf³. Est-ce que les récents évènements aux États-Unis semblent prouver que c'est soupçons étaient justifiés ? L'anthrax semblait être, jusqu'à tout récemment, la seule peur des Américains. Doit-on craindre des attentats bioterroristes sur de grandes populations et à l'extérieur des États-Unis ? Au-delà du sensationnalisme médiatique et de la psychose, le risque existe bel et bien, mais est-il moins important que certains veulent le faire croire ? Faut-il réellement s'inquiéter ? A quel point ces armes sont-elles utilisables ? Quelles sont les mesures de précaution prises par les gouvernements ? En quoi cela concerne t-il le militaire ?

Le présent mémoire passe en revue le contexte historique de cette menace bioterrorisme de l'anthrax et s'attache à examiner la situation "avant et après le 11 septembre" dans une large perspective. Il explore ensuite les facteurs qui expliquent la vulnérabilité des états menacés, l'absence d'outil efficace pour faire face à la menace et propose des recommandations pour l'utilisation de ses forces militaires pour combattre le bioterrorisme.

PARTIE 1 : À propos du bioterrorisme et de l'anthrax

1.1 Bilan des cas d'anthrax après le 11 septembre

Depuis le 4 octobre, date du premier cas d'anthrax identifié aux États-Unis, la maladie à fait cinq morts, dont une vieille dame de 94 ans. Au total, 18 personnes ont été réellement contaminées. De ce nombre, 7 ont contracté la forme cutanée (la moins grave) et 11 autres (dont les cinq morts) ont été contaminées par la forme pulmonaire, la plus dangereuse⁴.

³ MILLER Judith et al. Germes: The ultimate weapon. Simon & Schuster, New York, 2001, pp. 98-123.

⁴ CANDIOTTI Susan. "Anthrax terror remains a mystery". CNN, 27 mars 2002.
<http://www.cnn.com/2002/US/03/26/anthrax.investigation/index.html>

Dès le début de l'enquête, on soupçonnait fortement Ben Laden et son réseau d'être à l'origine des envois des lettres à l'anthrax par la poste aux États-Unis. Par la suite on a cru qu'il s'agissait peut-être de la Russie ou de l'Irak. Ensuite, selon le réseau américain ABC, le FBI soupçonnait un scientifique américain, congédié d'un laboratoire de l'armée et de la CIA. 200 chercheurs ont participé à la production du bacille du charbon dans les cinq dernières années et la souche retrouvée dans les enveloppes proviendrait des laboratoires américains. Toutefois, l'enquête traîne en longueur et certains disent que le FBI serait peu enclin à faire avancer le dossier car la personne soupçonnée en saurait trop sur certains secrets d'États⁵. À la fin du mois de mars 2002, certaines sources indiquent à nouveau un lien entre les terroristes du 11 septembre et l'anthrax⁶.

En France, la totalité des alertes au charbon, sauf un cas unique, se sont révélées des canulars. Aucune personne, à ce jour, n'a été exposée aux spores. Et le nombre d'alertes diminue car la justice condamne sévèrement les "plaisantins". Le seul cas identifié remonte en novembre, où des traces "infinitésimales" d'anthrax ont été décelées dans du courrier, mais à des doses sans danger pour la santé humaine et équivalant à ceux que l'on trouve dans l'environnement naturel. Les concentrations ne présentaient aucun risque pour les personnes touchées. Le courrier recelant ces traces ne provenait pas des États-Unis⁷.

Après les États-Unis, le Pakistan connaissait aussi en octobre sa première victime de l'anthrax. Il s'agissait d'un employé travaillant dans une banque étrangère à Karachi, dans le sud du Pakistan, qui aurait contracté la maladie du charbon par l'intermédiaire d'une lettre suspecte. L'homme a été admis dans un hôpital et a pu être sauvé. Des traces de l'anthrax ont aussi été découvertes à l'ambassade américaine en Lituanie dans deux des cinq sacs postaux de la valise diplomatique envoyée à l'ambassade de Vilnius. Cette découverte a eu lieu lors d'un contrôle de

⁵ BUNCOMBE Andrew. "FBI knows US scientist who made anthrax", Independent, 20 février 2002. <http://news.independent.co.uk/world/americas/story.jsp?story=134396>

⁶ LESER Eric. "La thèse d'un lien entre l'anthrax et les terroristes du 11 septembre resurgit". Le Monde, 25 mars 2002.

http://www.lemonde.fr/recherche_articleweb/1,9687,268163,00.html?query=leser

⁷ "Traces d'anthrax à Washington et en France". Le Monde, 17 novembre 2001.

http://www.lemonde.fr/imprimer_article/0,6063,245970,00.html

routine pour toutes les valises diplomatiques américaines dans le monde. Il s'agissait du deuxième cas confirmé dans une ambassade américaine, après celle de Lima (Pérou) où un lien a été fait entre la bactérie et du courrier apporté par la valise diplomatique⁸.

1.2 Qu'est-ce que l'anthrax ?

Le mot anthrax dérive du mot grec "*anthracis*" qui désigne le charbon. On parle souvent d'anthrax et de maladie du charbon, de la bactérie du charbon ou encore de charbon pulmonaire. Quelle différence? En France, la maladie que l'on appelle anthrax est une affection dermatologique bénigne. Par contre, les Américains et la plupart des pays occidentaux utilisent le terme anthrax pour désigner cette maladie du charbon. Dans le cadre de ce travail le terme anthrax, maladie du charbon ou charbon seront considérés comme synonyme.

L'anthrax est une maladie causée par une bactérie appelée "*Bacillus anthracis*" (bacille du charbon), qui s'est toujours transmise naturellement, tant chez les animaux que chez les êtres humains, sur l'ensemble de la planète, notamment en Russie et en Amérique du Nord et ce depuis plusieurs milliers d'années. L'anthrax est une bactérie qui voyage sous la forme de ce qu'on appelle spore, un genre de gros "ballon" (ou de carapace) qui enrobe la bactérie proprement dite, la protège, et la rend aussi plus résistante à des environnements qui, autrement pourraient lui être néfastes. Il existe trois formes d'anthrax dont la forme pulmonaire, contracté par inhalation, et qui est la plus grave, s'attaquant à la plèvre et aux poumons. Cette forme d'anthrax entraîne la mort dans 90% des cas en seulement quelques jours lorsqu'il n'est pas traité avant l'apparition des symptômes (bien que cette estimation est en train d'être revue à la baisse). Dans sa forme naturelle et la plus commune, la forme cutanée, la maladie crée des plaies sombres sur la peau, d'où son appellation désignant le charbon. Cette forme qui représente 95% des cas dans le monde et mène au décès dans 20% des cas. Il existe aussi une forme digestive extrêmement rare. Donc, à l'exception des gestes

⁸ INVERNIZZI Sandra. "L'anthrax arrive en Europe". Planet Internet, 2 novembre 2001. <http://www.planetinternet.be/fr/monde/article.html?id=37545>

terroristes, la maladie de l'anthrax est presque exclusivement transmise entre animaux⁹.

1.3 Qu'est-ce que le bioterrorisme ?

Le bioterrorisme, c'est l'utilisation ou la menace d'utilisation de virus (ex. variole), bactéries (ex. anthrax), de champignons, de toxines (ex. toxine botulique) ou de micro-organismes dans le but de provoquer une maladie ou le décès d'êtres humains, d'animaux ou de plantes ou d'altérer certaines ressources¹⁰. Le but ultime étant de créer la crainte et/ou d'intimider les gouvernements ou des groupes de la société dans la poursuite de buts politiques, religieux ou idéologiques. Cela correspond aussi à la définition de la guerre bactériologique, mais ici ce sont des groupes terroristes et non des États qui sont les commanditaires.

La réalité d'une menace bioterroriste reste difficile à définir. Depuis plusieurs années, de nombreux experts prédisaient, sans toutefois être entendus, que des groupes terroristes pourraient avoir recours à des armes biologiques et plus spécifiquement l'anthrax par le courrier contre des populations civiles et ce n'est pas la première fois que l'on utilise des bactéries mortelles de cette façon¹¹.

1.4 L'anthrax à travers l'histoire

Bien qu'elle émerge à nouveau aujourd'hui comme une arme terroriste, l'anthrax, si on en croit les sources datant des temps bibliques, aurait déjà tourmenté le monde pendant des siècles. Cette maladie du charbon est blâmée de plusieurs fléaux dévastateurs qui aurait tué hommes et bétail. Peu de temps après que les scientifiques soient en mesure de l'identifier cliniquement vers la fin des années 1800, elle a apparu au cours de la Première Guerre mondiale comme une arme biologique.

⁹ "L'anthrax ou la maladie du charbon". [Caducee.net](http://www.caducee.net), octobre 2001.
<http://www.caducee.net/DossierSpecialises/infection/anthrax.asp>

¹⁰ "Definition of bioterrorism". [Arizona Department of Health Services](http://www.hs.state.az.us/phs/edc/edrp/es/bthistor1.htm). 30 mars 2001.
<http://www.hs.state.az.us/phs/edc/edrp/es/bthistor1.htm>

¹¹ A ce sujet, il est intéressant de noter qu'un groupe de chercheurs canadiens, au printemps 2001, avait soumis un rapport mentionnant les dangers que représentait l'anthrax lorsque disséminé par courrier.

Nous savons que plusieurs pays, y compris l'Allemagne, le Japon, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Afrique du Sud, l'Irak et l'ancienne Union soviétique, sont connus pour avoir effectué des expériences avec l'anthrax, mais son utilisation au cours de conflit est restée toutefois limitée¹². Voici certaines dates importantes de l'histoire de l'anthrax :

1500 avant J.-C. : L'anthrax faisait partie des 10 plaies d'Égypte.

1876 : Robert Kock, scientifique britannique, confirme l'origine bactériologique de l'anthrax.

1881 : Louis Pasteur met au point un vaccin vétérinaire contre le charbon afin de vacciner des moutons.

1915 : Des agents allemands aux États-Unis sont soupçonnés d'avoir injecté des chevaux, des mules et le bétail avec de l'anthrax durant la traversée vers l'Europe au cours de la Première Guerre mondiale.

1917: Le Baron Otto Von Rosen est arrêté en Norvège en possession de spores d'anthrax destinés à infecter le bétail des alliés.

1937: L'armée japonaise va engager plus de 3000 scientifiques et militaires dans la recherche et l'expérimentation d'armes chimiques et biologique, incluant l'anthrax, en Mandchourie et en Chine occupée. Sous les ordres de Ishii Shiro, les Japonais mettent sur pieds les fameuses unités 100 et 731. Des dizaines de milliers de civils et de prisonniers de guerre servent de cobayes à des tests. De 1932 à 1945 : 11 villes chinoises sont attaquées par l'anthrax et d'autres agents. Lors d'une attaque à Changteh en 1941, 1700 soldats japonais sont également tués, preuve de la difficulté à contrôler les effets des armes biologiques.

BROWN David. "Agency with most need didn't get anthrax data". Washington Post, 11 février 2002. <http://www.washingtonpost.com/>

¹²" Chemical and Biological Weapons: Possession and Programs Past and Present". Monterey Institute of International Studies. <http://cns.miiis.edu/research/cbw/possess.htm>.

"Petite histoire de l'arme biologique". Pages scientifiques du service médicaux militaire Belge.

"Timeline: Anthrax through the ages". CNN, 16 octobre 2001

<http://www.cnn.com/2001/HEALTH/conditions/10/16/anthrax.timeline/index.html>.

1940-1950: En 1942, Winston Churchill a ordonné à une équipe de chercheurs de trouver une arme bactériologique absolue. Le Royaume-Uni teste alors différentes armes biologiques, dont l'anthrax, sur l'île de Gruinard en Écosse. La décontamination de cette île s'est terminée 48 ans après sa contamination, soit en 1990. L'Allemagne et l'URSS auraient également mené de telles recherches durant la Seconde Guerre mondiale, mais il y a peu de références contrôlables disponibles. En 1943: Les États-Unis mettent sur pied un programme de recherche d'armes biologiques avec l'anthrax au Camp Detrick et à Pine Bluff. En 1945: L'armée américaine "récupère" les criminels de guerre japonais des unités 100 et 731 et en échange de l'absence de poursuite, ces derniers collaborent avec les Américains

1950-1953: De nombreuses allégations d'usage d'armes biologiques par les USA contre la Corée du Nord furent émises mais n'ont à ce jour jamais été établies. Les allégations portaient sur l'usage d'anthrax, de la peste et de la fièvre jaune.

1979: Une épidémie d'anthrax humaine, la plus importante répertoriée à ce jour dans le monde, frappe des tribus de la Rhodésie (aujourd'hui le Zimbabwe), infectant environ 10,000 personnes et faisant 82 morts. Pendant des années, les causes de l'épidémie sont restées introuvables. Aujourd'hui on sait que les tribus ont été victimes d'une guerre bactériologique menée par les services secrets sud-africains.

1979: Un nuage d'anthrax s'échappe d'une usine secrète d'armes biologiques à Sverdlovsk, URSS. Environ 79 personnes développent un anthrax pulmonaire et 68 décèderont.

1980' : En Afrique du Sud, des attentats à petite échelle utilisant de l'anthrax ont été perpétrés par le gouvernement de Pretoria pour éliminer certains leaders anti-apartheid. On aurait mis de l'anthrax entre autres dans des filtres à cigarettes, dans des paquets de chewing-gum ou de chocolats.

1987-88: L'armée Irakienne utilise des armes chimiques, mais aussi biologique dans sa lutte contre les rebelles kurdes (anthrax, botulisme et gangrène gazeuse).

1990-94: A au moins 5 à 8 reprises, les membres de la secte Aum Shinrikyo répandent de l'anthrax dans Tokyo. Aucune victime n'est à déplorer faute d'un moyen adéquat de

dissémination. Ces faits ne seront connus qu'après l'arrestation des membres de la secte lors de l'attaque au Sarin dans le métro en 1995.

1991: Durant la Guerre du Golfe, l'Iraq déploiera ses armes biologiques contre Israël et ses alliés mais ne les utilisera pas durant le conflit. Ironiquement, l'Irak avait acheté avant la guerre ses souches d'anthrax des États-Unis.

1998: Ken Alibek agent russe passé à l'Ouest en 1992 confirme l'existence d'une recherche d'armes biologique offensive en Russie. Il aurait entre-autre développé une souche d'anthrax ultra virulente au cours des années 80'. Certains scientifiques du programme russe seraient en outre passé au service de groupes terroristes ou d'États comme la Corée du Nord et l'Iraq.

2001: Des lettres contenant de l'anthrax sèment la panique aux États-Unis et tuent 5 personnes. L'enquête accrédite l'idée que les fameuses lettres à l'anthrax seraient belles et bien "made in America" et indiquait initialement que l'auteur de ces actes de bioterrorisme était potentiellement un scientifique américain ayant travaillé à Fort Detrick. Toutefois, cette piste n'est pas confirmée et aucune accusation n'a été portée.

Le bioterrorisme n'est donc pas un phénomène nouveau dans l'histoire et il avait menacé les États-Unis bien avant le 11 septembre 2001. Cependant, les attentats à l'anthrax de l'automne dernier permettent de penser que les techniques terroristes ont fait un prodigieux bond en avant. Cette situation inquiétante suggère l'existence d'un risque de plus en plus réel, étant donné la disponibilité actuelle des armes biologiques, d'attaques ou d'attentats très meurtriers.

1.5 Pourquoi l'arme biologique et l'anthrax?

Le terrorisme biologique n'est pas, lui, un phénomène nouveau dans l'histoire des États-Unis. En 1984, dans une petite ville de l'Oregon, une secte a utilisé la salmonelle pour contaminer des buffets à salade et tenter ainsi d'influencer les élections locales. La secte, qui avait choisi un agent toxique, mais non mortel, avait toutefois réussi à rendre 751 personnes malades. En dépit de centaines de fausses alertes depuis quelques années surtout aux États-Unis, et dans une moindre mesure en Europe, les récentes attaques à l'anthrax représentent un événement sans précédent, car jamais

auparavant un agent biologique aussi virulent n'avait été utilisé, que ce soit en temps de guerre ou en temps de paix, contre les Américains. C'est donc surtout dans cette mesure qu'il faut parler d'un "après 11 septembre".

Le 16 octobre 2001, Stephen Hawking, scientifique réputé, lançait, dans le *Daily Telegraph*, un avertissement d'une particulière gravité. *"Si le 11 septembre a été quelque chose d'horrible, affirmait-il, il n'a pas menacé la survie de l'espèce humaine, comme le font les armes nucléaires. Mais, sur le long terme, je suis plus préoccupé par la biologie. Les armes nucléaires nécessitent de grandes usines, alors qu'on peut faire des manipulations génétiques dans un petit laboratoire. Il est impossible de contrôler tous les laboratoires du monde. Le danger est que, par accident ou volontairement, nous créions un virus qui nous détruira"* ¹³.

En évoquant dans cette inquiétante déclaration de la destruction de l'espèce humaine par un organisme génétiquement modifié, le physicien faisait écho à une préoccupation grandissante dans les milieux scientifiques et militaires : le génie génétique permet maintenant, en manipulant le génome des agents classiques de la guerre biologique -peste, maladie du charbon, tularémie, etc.-, de les rendre beaucoup plus dangereux qu'ils ne le sont déjà. Cette idée s'est définitivement imposée en décembre 1997, quand, dans un article de la revue scientifique *Vaccine*¹⁴, des savants russes ont expliqué comment ils avaient modifié génétiquement une souche de maladie du charbon de façon à la rendre insensible aux vaccins existant contre cette bactérie.

Les gouvernements et les forces armées des pays occidentaux considèrent l'anthrax comme la plus sérieuse des armes bactériologiques¹⁵. Il n'est pas surprenant que le charbon soit l'agent de choix, d'un point de vue tant technique que politique. Du côté technique, le charbon est le prototype des agents de l'arme biologique : il est relativement facile à produire, extrêmement virulent et l'infection n'est pas contagieuse, si bien que ses effets ne s'étendent pas au-delà des personnes directement

¹³ HIGHFIELD Roger. "Colonies in space may be only hope". news.telegraph.co.uk. 16 octobre 2001. <http://www.dailyle Telegraph.co.uk/news/main.jhtml?xml=%2Fnews%2F2001%2F10%2F16%2Fnhawk16.xml>

¹⁴ CLARKE Victoria. "U.S. Department of Defense, News Briefing". 4 septembre 2001. <http://www.fas.org/bwc/news/PentagonPressBriefingonBiologicalWeaponsResearch.htm>

¹⁵ BISHOP James. "Anthrax - How real is the threat ?", 21 avril 2000. <http://tecnet2.jcte.jcs.mil/htdocs/afrnews/00066.htm>

visées et surtout, lorsqu'il est exposé à des stress environnementaux, le bacille forme des spores robustes, ce qui facilite son utilisation et sa transformation en arme biologique. Les sources d'approvisionnement des souches du bacille du charbon ne manquent d'ailleurs pas : laboratoires de biologie et chez les vétérinaires, puisqu'il est à l'origine d'une maladie assez courante chez les animaux d'élevage. De plus, c'est l'une des principales armes biologiques mises au point par dizaines de tonnes dans l'ex-URSS et en Irak. Les États-Unis et la Grande-Bretagne l'ont également développée pendant la Seconde Guerre mondiale. Autrement dit, dans sa version brute, le bacille du charbon, qu'il soit conservé à des fins de vaccination, de recherche vétérinaire ou dans un but militaire, n'est pas une denrée rare¹⁶.

Sur le plan politique, l'anthrax fait l'objet depuis 1995 d'une grande attention de la part des hauts responsables politiques et des médias américains. Au milieu et à la fin des années 1990, on a découvert que l'Irak, l'Union soviétique puis la Russie ainsi que l'Afrique du Sud, avaient créé d'importants programmes d'armes biologiques qui comprenaient notamment des travaux sur l'anthrax. Puis, le programme de vaccination des troupes contre la maladie du charbon aux États-Unis a suscité une énorme controverse en raison d'allégations relatives aux dangers du vaccin, allégations qu'aucune analyse clinique n'a permis de confirmer¹⁷. Enfin, en 1998, l'arrestation aux États-Unis, à grand renfort de publicité, d'un extrémiste de droite soupçonné de posséder de l'anthrax, mais qui ne possédait en fait qu'une souche inoffensive du vaccin¹⁸, a ouvert la porte à de très nombreux canulars et fausses alertes partout aux États-Unis et dans d'autres pays occidentaux, entre 1998 et 2001. Pendant toute la période allant de 1995 à 2001, des centaines de rapports des médias, des milieux universitaires, des pouvoirs publics et des agences de renseignements ont souligné la vulnérabilité des États développés au terrorisme biologique, signalant peut-être ainsi aux terroristes en puissance que non seulement les États n'étaient pas préparés à faire face à une telle attaque, mais aussi que le public était terrifié par cette perspective.

¹⁶ CLAY Joseph. "Biological Warfare". Fountain. 2001. <http://www.fountainlink.com/2001/october-december/4.html>

¹⁷ "Anthrax Vaccination Program Information", 27 juillet 2000. <http://www.cpf.navy.mil/anthrax/anthrax.htm>

¹⁸ "One suspect in anthrax case released from custody". U.S. News, 21 février 1998. <http://www.cnn.com/US/9802/21/anthrax.update.2/index.html>

Toutefois, d'autres experts affirment que produire une arme à partir de l'anthrax n'est pas si simple. Il faut d'abord obtenir une souche suffisamment virulente. Dans un deuxième temps, il faut militariser la souche naturelle, c'est-à-dire la rendre plus pathogène, plus résistante aux antibiotiques. Puis, il faut aussi parvenir à maîtriser la taille des spores pour transformer l'anthrax en fines particules et disposer d'un vecteur capable de la diffuser efficacement lors de l'attaque. Finalement, les conditions météorologiques doivent être bonnes car les spores résistent parfois mal aux rayons ultraviolets¹⁹.

Quoiqu'il en soit, ce qui rend l'arme bactériologique redoutable, c'est qu'on ne sait jamais sous quelle forme ni où elle va frapper. Le facteur psychologique n'est donc pas à négliger, car cette arme peut semer la terreur chez les personnes menacées. Le revers de la médaille est que les conséquences d'une attaque bioterroriste sont difficiles à évaluer et à contrôler. Leur efficacité est donc imprévisible.

1.6 La psychose de l'anthrax et les effets d'entraînement

Avant les attentats du 11 septembre, le mot anthrax n'était guère connu du grand public. Au lendemain des attaques, aux États-Unis, en France et dans d'autres pays occidentaux, on brandissait déjà le "spectre d'un terrorisme biologique" avec l'anthrax en première scène. La psychose de l'insécurité ne peut que se développer face à cette forme d'agression beaucoup plus insidieuse, ce qui pourrait conduire, dans le cas d'attentats plus importants, à une désorganisation des services sanitaires et de prévention. Même si la maladie du charbon a fait infiniment moins de victimes aux États-Unis que les attaques du 11 septembre, les effets psychologiques ont été presque qu'aussi importants

C'est la peur d'avoir mal qui fait souvent plus mal que le mal lui-même. C'est ainsi que le 29 septembre, soit quelques jours avant le premier mort, une alerte à l'anthrax dans une école de la côte Ouest américaine expédie 16 personnes à l'hôpital, toutes

¹⁹ "L'anthrax comme arme biologique". Direction de la santé publique de Montréal-Centre. 18 octobre 2001. <http://www.santepub-mtl.qc.ca/septembre/anthrax.html>.

souffrant de maux divers. Le problème, c'est qu'il s'agissait d'une fausse alerte mais que les maux, eux, étaient bien réels et la psychose s'amorçait²⁰.

C'est quelques jours après les premiers morts à l'anthrax et le début de l'enquête criminelle, que la véritable psychose gagne les États-Unis où tous les services sanitaires étaient en état d'alerte maximale. C'était le début de la "mail phobia". C'est aussi à ce moment que la planète s'est enflammée largement relayé par l'Internet. De l'Australie au Canada, en passant par la France les fausses alertes à l'anthrax se sont multipliées, signes de détraqués autant que de mauvais plaisants. Alors que l'Afghanistan subissait les frappes aériennes américaines, beaucoup appréhendait, aux États-Unis, en France et ailleurs dans le monde, la hantise d'une contre riposte biologique de grande ampleur. Il faut comprendre que la France est restée une société profondément marquée suite aux deux vagues d'attentats en 1985, puis en 1996. Avec plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés, elle fut le premier pays occidental frappé par le terrorisme islamiste.

Une chose est sûre : si l'aspect meurtrier ne semble pas avoir été le premier intérêt des attentats à l'anthrax aux États-Unis, en revanche, la panique qu'elles ont suscitée en ont fait une arme psychologique redoutable. Depuis que les premiers cas d'anthrax ont été officiellement déclarés aux États-Unis, d'innombrables appels de secours ont aussi été logés dans plusieurs grandes villes du monde. En France pour le mois d'octobre seulement, près de 3,000 fausses alertes²¹. Alors que le charbon n'avait fait que quelques morts, les pharmacies américaines étaient prises d'assaut par des milliers de personnes placées sous antibiotiques, la Chambre des représentants évacuée et le tri du courrier gravement perturbé.

On se demande alors pourquoi fait-on autant de bruit autour de cette maladie? Il semble vraiment qu'on entre dans un système de psychose plus dévastateur que la

²⁰"Fear more dangerous than anthrax". BBC News. 18 octobre 2001.
http://news.bbc.co.uk/1/hi/english/health/newsid_1607000/1607485.stm

²¹ "Encore trop d'alertes au charbon en France, même si leur nombre baisse". AFP, 6 novembre 2001.
<http://www.health.fgov.be/WHI3/krant/krantarch2001/kranttekstnov1/011106m14afp.htm>

maladie en elle-même. Les experts se demandent s'il convient de parler de psychose. Ou s'il vaudrait mieux utiliser le mot panique. Quoiqu'il en soit, c'était effectivement l'effet recherché par les auteurs des attaques au charbon. L'impact aux États-Unis et ailleurs a été énorme et continu de se faire ressentir.

Autre facteur extrêmement important, ajoutant à "l'effort de guerre" de la psychose, est l'impact de la couverture médiatique. Dès le premier cas d'anthrax déclaré la presse s'est illustrée dans la couverture médiatique, servant ainsi à alimenter rumeurs et peur. Ironiquement, en prenant pour cibles des présentateurs vedettes de journaux télévisés, les trois grandes chaînes nationales américaines (CBS, NBC et ABC) et au moins un quotidien new-yorkais (le New York Post), les bioterroristes ont créé un début de psychose dans les rédactions qui, grâce à l'effet multiplicateur de la presse, s'est propagé à tout le pays et le reste du monde.

Si on analyse quelques journaux français, l'indicateur est assez surprenant. "La peur du terrorisme biochimique" et "Les attentats du 11 septembre ont fait naître une véritable psychose en Occident", titre le *Figaro* dès le 5 octobre. Quatre jours plus tard, soit le 9 octobre, l'anthrax resurgit dans la presse. Cette fois c'est vrai : "Le FBI enquête sur 2 cas suspects d'anthrax en Floride", nous apprend *Le Monde*. Les articles sont dignes des meilleurs romans policiers de fiction. C'est la psychose à Palm Beach où "les passants arborent des masques chirurgicaux", et les agents du FBI enquêtent en tenue de "cosmonautes", relate l'envoyé spécial du *Figaro* ce jour là. Qui précise : "Il ne s'agit pas du dernier épisode de X-Files". Le même jour, *France-Soir* ajoute une couche au tableau. Face à des "menaces sans remèdes", le quotidien conseille de "brûler des cierges à Sainte Rita, patronne des causes perdues". *Le Monde* annonce les "Temps Maudits". *Le Canard Enchaîné* toutefois relativise : " ce n'est pas la maladie qui est contagieuse, c'est la psychose"²².

Quoiqu'il en soit, les dégâts psychologiques causés par la maladie du charbon restent difficile à évaluer et pourraient bien être bien plus importants que ses conséquences sur le plan physique, selon des médecins. Les craintes vraisemblablement durerons

²² ROUVIÈRE Valérie. "La psychose de l'anthrax", *France 5*, 20 octobre 2001.
<http://www.france5.fr/oatl/004413/7/30876.cfm>

bien plus longtemps que la maladie elle-même. Outre les morts, les contaminés et la psychose qu'elle a déclenchée, les attentats à l'anthrax ont aussi eu des effets d'entraînement et ont inspiré certains malfaiteurs. Au début décembre le FBI a arrêté un militant anti-avortement soupçonné d'avoir envoyé des centaines de lettres contaminées prétendument par le bacille du charbon à des cabinets gynécologiques²³. Ces envois ont coïncidé avec ceux de plusieurs lettres adressées à des hommes politiques et à des médias américains, lettres qui étaient eux réellement contaminées. La psychose de l'anthrax n'en est pas moins la manifestation la plus spectaculaire de l'efficacité du terrorisme. Il s'agit moins de tuer que de faire peur.

PARTIE 2 : En quoi cela concerne t-il le militaire ?

2.1 La vulnérabilité des états

Au cours des deux dernières décennies, nous sommes témoins que la notion des guerres dites conventionnelles, dans le cadre de conflits, est en train de s'estomper progressivement. En dépit de cela, les conflits n'ont pas cessé. Plus que jamais, ces conflits gravitent autour d'un monde évoluant avec une rapidité étonnante dans le domaine du "High-Tech", avec pour arrière scène un monde contraste, souvent retranché dans le sous-développement, la pauvreté et le nationalisme.

Ironiquement, nous avons vu que suite aux attentats du 11 septembre, les terroristes étaient en mesure d'utiliser, avec une grande efficacité, la technologie des pays développés (avions, courriel et portables) comme une arme offensive contre ces mêmes pays. La plupart de ces États développés sont des sociétés ouvertes qui, de par leur nature même, sont très vulnérables au terrorisme en général. Les frontières de ces États sont ouvertes aux biens comme aux personnes, les déplacements entre les pays sont souvent peu réglementés. De toute la gamme de menaces terroristes susceptibles de faire de multiples victimes, camion piégé, détournement d'avions etc., c'est peut-être devant le bioterrorisme que les États sont les plus désarmés.

²³" La menace terroriste". Radio Canada, 5 décembre 2001.
<http://radio-canada.ca/nouvelles/actualite/attentat/lamenace/Bioterrorisme/anthrax.htm>

Bien que les attentats à l'anthrax ont fait jusqu'à maintenant relativement peu de morts, il est important de comprendre que la vraie menace du bioterrorisme n'a pas encore frappé. Même s'il est vrai que les moyens techniques requis ne sont pas à la portée de tous, ce que redoutent nos gouvernements c'est le spectre d'une attaque à l'anthrax ou de variole, soit dans un édifice à travers le système d'aération ou par avion épandeur au-dessus d'un stade; causant la mort de milliers de personnes. Cette menace est aujourd'hui plausible et c'est contre un attentat bioterroriste de ce type qu'il faut aussi se préparer. Si l'on peut efficacement utiliser les militaires pour mettre en place des mesures de sécurité du type "Vigipirate" dans les aéroports, les gares, les métros et autres lieux publics et secteurs sensibles, pour éviter la répétition des événements du 11 septembre, et si les cibles potentielles peuvent être rendues moins vulnérables aux attaques classiques, en revanche, il n'existe pas de solution rapide et simple aux problèmes du terrorisme biologique.

La terreur qui semblait être, jusqu'à présent, l'arme du pauvre, du frustré, du fanatique ou de celui qui vit encore dans le monde d'hier, est devenue un instrument très dangereux. Les armes modernes et l'arme biologique, aussi bien que les avions civils, sont tombées entre les mains d'extrémistes. Ces derniers se sont transformés en assassins qui exploitent tous les moyens de communication, incluant aussi bien la poste que l'aviation civile, pour traverser les frontières.

L'une des conséquences est que le monde est en train de se déplacer d'une position de stratégie nationale vers une stratégie mondiale. Nous passons des batailles entre armées à une lutte contre des dangers²⁴. D'un monde d'ennemis nationalistes, vers un monde de dangers mondiaux. Le danger mondial n'a pas, par définition ni de frontières. Il peut frapper n'importe où et à tout moment. Dépourvu de valeurs humaines, les atrocités qu'il commet sont aveugles, illimitées et d'un rationalisme qui nous échappent. Assassinant des civils et des innocents, il diffuse l'horreur, sème la peur et nous soumet à un climat d'insécurité constant.

Pour les gouvernements de ces États développés, il ne doit pas y avoir de compromis possibles entre les actions immorales et le comportement humain. Cela mettrait en

²⁴ "Tendances du terrorisme". Service canadien du renseignement de sécurité, Rapport N° 2000/01, http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/miscdocs/200001_f.html

danger la liberté et la sécurité du monde entier, de chaque pays, de chaque individu. Le terrorisme, sous toutes ses formes, a prouvé qu'il avait la faculté de créer le chaos dans le trafic aérien national et international, assénant, comme nous l'avons vu, un coup très dur au tourisme et au commerce.

2.2 Changement de la donne géostratégique

Peu de temps après les attentats du 11 septembre et des cas d'anthrax, les commentaires de nombreux experts de géopolitique et de stratégie convergeaient : "Rien ne sera plus comme avant", "Nous engageons une vraie révolution géopolitique", etc... Nous est-il possible de définir les grands traits d'un nouveau monde qui s'esquisse ? La coalition qui s'est constituée contre le terrorisme est-elle le noyau d'une réelle révolution géopolitique ? A quoi va donc ressembler ce nouveau monde qui se dessine?²⁵ Sans qu'il ne soit réellement possible d'associer (pour le moment) les attaques du 11 septembre aux attentats à l'anthrax, dans l'esprit des gouvernements tous ces évènements sont reliés à la menace globale du terrorisme qu'il faut combattre par tous les moyens.

A première vue, tous ces évènements auront très certainement un impact plus percutant sur le système international du nouveau millénaire que les dix dernières années de l'époque post-guerre froide. Avec ce coup désastreux, la politique étrangère et la sécurité américaine auront été durement secouées de l'ambiguïté qui la caractérisait depuis la chute de l'Union soviétique. La réaction du président Poutine aux événements du 11 septembre a marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations bilatérales entre les États-Unis et la Russie. Relations dans laquelle le nouvel esprit de coopération en matière de lutte antiterroriste pourrait faciliter le règlement de divers contentieux existents²⁶. En effet, depuis le 11 septembre, il semble non seulement plus clair que la guerre froide est terminée, mais aussi que l'ère de l'après-guerre froide s'est achevée.

²⁵ LUTTWAK Edward. "Nous engageons une vraie révolution géopolitique". L'Express, 4 octobre 2001. <http://www.lexpress.fr/Express/Info/Monde/Dossier/attentatsus/dossier.asp?nom=revolution>

²⁶ POWELL, Colin. "Les Objectifs de politique étrangère des États-Unis". Revue électronique du département d'État des États-Unis, volume 6, numéro 3, novembre 2001. <http://usinfo.state.gov/journals/itps/1101/ijpf/ijpf1101.htm>

Bien plus que tout autre dossier important sur le plan économique ou environnemental, la lutte contre le terrorisme en général sera vraisemblablement le pôle unificateur qui rassemblera les grandes et moyennes puissances occidentales, avec les États-Unis à leur tête, pour les années à venir. A ce titre, la lutte contre le terrorisme international, sous toutes ses formes, incluant des opérations militaires, risque de s'apparenter aux efforts sur tous les fronts contre le communisme international lors de la Guerre froide. Sauf que, cette fois-ci, les États occidentaux pourront compter sur l'appui de la Russie et, dans une moindre mesure de la Chine. Peu d'analystes auraient pu prédire, il y a quelques années, une telle collaboration.

Sommes-nous donc au seuil d'une nouvelle ère de coopération avec les puissances qui, il n'y a pas si longtemps, étaient considérées comme des compétiteurs stratégiques, voir des adversaires potentiels ou faut-il plutôt voir que cette collaboration entre les grandes puissances du globe sont des gestes d'abord calculés et motivés politiquement et auront peu de conséquences?²⁷

2.3 Stratégie de défense à repenser

Les attentats à l'anthrax d'octobre et novembre derniers ont révélé une menace peu soupçonnée ou tout au moins négligée jusqu'alors par certains gouvernements. Depuis cette date, aux États-Unis comme dans la plupart des pays occidentaux, autorités civiles et militaires réfléchissent avec beaucoup plus d'ardeur aux moyens de lutter contre des attaques biologiques car une révision des politiques existantes s'impose²⁸.

Au niveau stratégique, les limites de la diplomatie en tant qu'instrument de la lutte antiterroriste sont évidentes. Ce n'est pas la conclusion d'un traité ni l'adoption d'une résolution de l'ONU qui va amener les terroristes à renoncer à leurs dessins. La diplomatie renforce tous au moins les autres outils, rehausse la force morale dont les pays développés se réclament porteur et sert finalement de cadre juridique international. Les puissances occidentales ont bien compris que les mesures

²⁷ BACHKATOV Nina. "Pourquoi Moscou a saisi la balle au bond". Le Monde diplomatique, novembre 2001, pp. 14-15. <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/11/BACHKATOV/15862>

²⁸ "Les ministres de la santé prennent des mesures pour améliorer la sécurité de la santé à l'échelle mondiale". Santé Canada, 7 novembre 2001. http://www.hc-sc.gc.ca/francais/media/communiques/2001/2001_119f.htm

traditionnelles de sécurité et les anciennes méthodes de politique de puissance ne peuvent répondre adéquatement aux nouvelles menaces symbolisées par les attentats du 11 septembre et par la vague de bioterrorisme à l'anthrax. Au niveau international, il existe actuellement très peu de moyens efficaces pour lutter contre le bioterrorisme. La Convention de 1972 sur les armes bactériologiques est un outil mal adapté et qui a pratiquement été rejeté par les États-Unis il y a quelques mois (le problème des traitées sera couvert dans la prochaine partie de ce travail). À l'échelon des politiques nationales, les principes de dissuasion militaires et les politiques étrangères qui ont été efficaces pendant la Guerre froide ne s'appliquent pas à la menace du bioterrorisme. Les missiles et sous-marins nucléaires ont quelque peu perdu de leur sens et de leur raison d'être depuis la chute de l'URSS et l'émergence des conflits asymétriques.

Lorsque l'adversaire est un réseau "Al Qaïda" farouchement dévoués à leur cause ou un "scientifique psychopathe" prêt à offrir ses services et son "génie diabolique" pour assouvir une vengeance ou pour de l'argent, il est extrêmement difficile de créer une stratégie efficace de riposte. Les terroristes ont tous des racines politiques, financières ou militaires, difficilement attaquables par des moyens conventionnels. Les efforts visant à geler les avoirs financiers des terroristes sont des gestes louables et concrets mais limités par l'immensité du système bancaire international, et ce n'est que dans les cas où des États soutiennent les terroristes que l'on peut trouver des cibles politiques et militaires. Toutes les tentatives de destruction de l'infrastructure et de la cellule d'Al Qaïda sont essentielles, et les États-Unis appuyés par les pays de la coalition devraient continuer de poursuivre les auteurs des attentats du 11 septembre, mais il est important de se rappeler que ces efforts sont d'une valeur limitée pour faire face à la menace actuelle posée par l'anthrax.

Dans l'urgence et face à un incident majeur, il faut développer et déployer, sur le front de la guerre au bioterrorisme, une stratégie de défense bien coordonnée, non seulement contre des attaques à l'anthrax mais contre les autres menaces bactériologiques susceptibles d'être employées. Bien qu'aucun gouvernement ne connaisse avec précision la réalité de cette menace, le futur de la stratégie de défense passe inévitablement l'amélioration des systèmes de sécurité, c'est-à-dire par la capacité des autorités à détecter en temps réel des agents biologiques dans les centres

urbains et dans les nœuds de circulation. Il faut, pour ce faire, développer et installer à des endroits stratégiques des capteurs. Dans ce domaine, la Défense et les militaires ont un rôle à jouer car ces capteurs sont généralement élaborés dans les centres de recherche de la Défense et beaucoup de progrès ont été fait dans ce domaine au cours des dernières années et les derniers mois. D'autres mesures préventives consistent évidemment à constituer des stocks stratégiques de médicaments ou vaccins et l'amélioration du système de santé.

2.4 Le rôle des forces armées dans la lutte au bioterrorisme?

Les moyens politiques et économiques ne sont toutefois pas suffisants pour faire face à la menace. L'utilisation des forces armées, dans la lutte au bioterrorisme, s'avère un outil important mais dont le potentiel reste à être développé. Pour commencer, l'envergure de la menace devra être connue et sa véritable nature identifiée. Ainsi, il faut comprendre que la lutte au terrorisme, sous toutes ses formes, est un combat de longue haleine qui doit être mené sur tous les fronts et ne pourra cesser tant que le dernier terroriste dans le monde ne sera pas sous les verrous ou neutralisé. Même si certains soupçons et indices concernant les récents attentats à l'anthrax aux États-Unis semblent pointer vers la piste du "Scientific Killer" (du savant fou agissant seul) ou d'un militant d'extrême droite, la possibilité que l'auteur des envois soit un terroriste du type Al Qaïda²⁹ ou autre est encore bien réelle et il faut mettre en place des moyens d'y faire face.

Les armes modernes et guidées avec précision dans les mains de forces spéciales confèrent à la puissance militaire un caractère utile en tant qu'instrument de la lutte antiterroriste, mais c'est une carte que l'on joue encore rarement, comme il se doit. Plusieurs pays ont eu recours aux forces armées avec plus ou moins de succès au cours des trente dernières années pour tenter de libérer des otages. Dans un passé relativement récemment, on a fait aussi appel à la puissance militaire à titre de représailles contre des attaques terroristes. C'est ainsi que les États-Unis ont riposté contre des attentats perpétrés par la Libye en 1986, par l'Irak en 1993 et par Oussama

²⁹ LESER Eric. "La thèse d'un lien entre l'anthrax et les terroristes du 11 septembre resurgit". Le Monde, 25 mars 2002.

ben Laden en 1998³⁰.

Il n'y a pas de mesure antiterroriste plus énergique que la frappe militaire ; à ce titre, c'est aussi la manifestation la plus spectaculaire de la détermination d'un pays à vaincre les terroristes. La plus grande limite de la puissance militaire, c'est que les avoirs des terroristes, contrairement aux avoirs militaires classiques, ne se présentent pas sous forme de cibles imposantes, fixes et faciles à détruire. Maintenant que la menace terroriste provient davantage de groupes que d'États, le nombre de cibles se trouve encore réduit, qu'il s'agisse d'endommager les capacités des terroristes ou de les dissuader de perpétrer des attentats.

Les opérations militaires que mènent actuellement les États-Unis et la Coalition en Afghanistan depuis le mois d'octobre dépassent le cadre des interventions antiterroristes précédentes dans la mesure où, loin de constituer de simples représailles, elles attestent la volonté d'éradiquer la principale source d'un réseau terroriste et son lieu de refuge. De par leur objectif et leur ampleur, elles sont susceptibles d'exercer un effet beaucoup plus grand sur le terrorisme que toutes les autres opérations jamais entreprises.

Mais la situation actuelle est que la plupart des pays menacés par le bioterrorisme possèdent des armées dénuées de véritables ennemis; mais en même temps doivent faire face à cette menace biologique pour laquelle ils sont dépourvus de véritables moyens. Ce combat doit être planifié de façon systématique sur plusieurs fronts et devra, pour déjouer les menaces terroristes, utiliser tous les instruments disponibles. Au premier plan de cette coopération, il y a le partage de l'information. La collecte et l'analyse de renseignements constituent l'instrument le moins visible, mais à certains égards le plus important, de la lutte antiterroriste et il faut y voir la première ligne de défense contre le terrorisme. Les sources de renseignement et d'intelligence civile et militaire devront coopérer et coordonner leurs efforts pour obtenir des informations précises et mises à jour pour d'abord identifier et détecter les menaces terroristes et par la suite, analyser les cibles potentielles. Ce n'est pas un travail facile car les terroristes brouillent constamment la zone étroite qui existe entre le criminel et le

³⁰ OUIMET Louis-Philippe. "Le dernier d'une longue série". infinity.com, 12 septembre 2001. <http://archives.infinet.net/textecomplet/2001/09/20010911-141234.html>

combattant. Ils agissent dans cette "zone grise", que nos gouvernements doivent leur refuser. Les militaires ont des moyens techniques uniques pour détecter les menaces potentielles de bioterroristes. Mais l'utilisation de ces instruments exige une interaction étroite dans le domaine du renseignement entre les organismes de sécurité militaires et civils.

En second lieu, il y a la question de protection. Au cours de la Guerre froide, la plupart des armées occidentales se sont entraîné et ont développé une expertise dans le domaine des mesures de défense chimiques ou biologiques. Face à d'éventuels attentats, nos militaires peuvent être en mesure de se protéger individuellement ainsi que les équipements et infrastructures qu'ils utilisent. Aujourd'hui, la question de protection doit également s'étendre au soutien que les militaires peuvent offrir à la population civile et ses infrastructures. Il s'agit donc d'installer des capteurs dans les endroits requis,³¹ équiper le personnel civil requis, avec de l'équipement de protection individuelle, et plus important encore, dispenser l'instruction nécessaire à son utilisation.

Troisièmement, dans l'éventualité que des attentats se matérialisent, il faut être en mesure de pouvoir gérer convenablement la crise. Dans ce domaine, il s'agit principalement pour les militaires de pouvoir se surimposer aux mesures déjà en place et soutenir les actions des organismes civils, en particulier dans le domaine de la planification d'urgence et d'être surtout préparé à fournir des capacités militaires en réponse à un attentat majeur³². En clair, il s'agit d'avoir des équipes de planification et de réaction rapide civilo-militaire rodées et prêtes à se déployer n'importe où au pays, voir dans le monde. C'est sans doute dans ce domaine de protection civile que l'utilisation des forces armées est un atout majeur.

Quatrièmement, lors de l'analyse finale de la menace, nous devons également être disposés à employer les ressources militaires nécessaires pour frapper les terroristes,

³¹ Le système canadien intégré de détection bio/chimique en est un exemple.

http://www.dres.dnd.ca/ResearchTech/Products/CB_PRODUCTS/RD98002/index_f.html

³² SCIMAR Paul. "Guerre biologique et bioterrorisme".

http://users.skynet.be/crorlg/doc/Guerre_biologique.pdf

leurs infrastructures, et ceux qui les supportent. Face à ces extrémistes, prêt à sacrifier leur vie pour défendre une cause inconcevable, il est peu probable que nous arrivions à les décourager par des moyens traditionnels. Les frappes militaires contre ces terroristes et leurs réseaux sont souvent la seule option efficace pour empêcher d'autres dommages. C'est ce qu'ont fait les États-Unis avec l'aide de certains autres pays en Afghanistan, et ils ont assez bien réussi. Le réseau Al-Qaïda est en bonne voie d'être déraciné du paysage afghan et le pays peut maintenant aspirer à un avenir meilleur après plus de 20 ans de conflit. Sans actions militaires déterminées, ce n'aurait pas été possible. De telles opérations nécessitent des troupes extrêmement bien entraînées, dotées d'équipement sophistiqué et d'une très grande mobilité. C'est le domaine par excellence des forces spéciales et des unités anti-terrorisme³³.

Il est évident que l'emploi ou la menace d'emploi d'actions militaires robustes est également un effet dissuasif important. Le soutien politique et économique au terrorisme diminuera s'il est clair qu'il y a un prix à payer non seulement pour les groupes terroristes, mais également pour les États qui les supportent, les abritent et approuvent leurs actions. Les résultats de la campagne afghane ont démontré à quel point une action décisive concertée et rapide peut avoir comme conséquences. Osama ben Laden a perdu le soutien de bien des États - qui lui étaient auparavant favorables - d'abord comme conséquences de ses actions et par la suite en réaction au très fort message émis aux régimes qui hébergent des terroristes pour qu'ils repensent leurs politiques. Le Pakistan en est un exemple. Il est donc aussi très important d'être en mesure de renforcer les moyens qu'ont les pays désireux de combattre le terrorisme

Il est clair toutefois, qu'à l'opposé des guerres conventionnelles entre armées en uniforme et pays se battant sur un front, la campagne contre le terrorisme devra être dirigée contre des ennemis sans carte d'identité, sans frontières, ni uniformes et à des endroits ne constituant pas un front. Il s'agit d'une bataille qui devra plutôt être menée dans de sombres coins que sur des lignes de front. C'est aussi un conflit qui devra punir les pays parrainant le terrorisme et soutenant les nations qui s'y opposent.

³³ CORDESMAN H. Anthony, BURKE A. Arleigh. "Defending America: A new US Strategy for Counter-Terrorism and Asymmetric Warfare ", 19 septembre 2001.
<http://www.csis.org/burke/hd/reports/New%20US%20Strategy%20for%20Terror%209-20.pdf>

Évidemment, pour les forces armées, tout ceci devra être effectué dans des conditions difficiles, puisque les démocraties ne peuvent, et ne doivent pas, se libérer de leurs valeurs morales, même dans le cas d'une guerre aussi difficile. Il est donc important que l'utilisation de la force doit être soigneusement calculée et réglée par les normes fondamentales de la décence et du respect pour des droits de l'homme. Dans cette lutte difficile, face à un adversaire qui n'a que du mépris pour de telles normes et de ces droits, les principes pour lesquels les pays démocratiques luttent doivent servir de jalons à l'intérieur desquels il faut rester. Donc, les mesures applicables à une armée disciplinée doivent à présent être appliquées à la lutte contre le terrorisme, utilisant la même formule et dans les limites des mêmes restrictions. La lutte contre la terreur doit être efficace pour protéger la vie humaine et sauvegarder la liberté³⁴.

Ce que nos gouvernements doivent maintenant considérer est si ce rôle exige des capacités militaires supplémentaires à ceux que les États occidentaux possèdent actuellement. Tous ces rôles potentiels pour nos militaires dans la lutte contre le terrorisme ont un point en commun : ils exigent une grande volonté politique et physique. Aucun pays - pas même les États-Unis - ne peuvent avec succès faire usage de la force militaire en solitaire. Les récentes opérations contre le réseau Al-Qaïda n'auraient pas été possibles sans le soutien politique et logistique offert par une solide coalition - coalition comprenant la Russie, beaucoup de pays d'Asie centrale, du Pakistan et de la région du Golfe.

2.5 Le rôle de l'OTAN dans la lutte au bioterrorisme

Face à ce nouveau danger mondial auquel nous sommes tous confrontés, il n'y a pas d'autre choix que d'adapter l'ensemble du système mondial de défense. L'OTAN est une organisation qui a été fondée du temps de la Guerre froide pour contenir la menace que représentait l'Union soviétique. Depuis l'effondrement de l'URSS, l'OTAN n'affronte pas d'ennemi réel. D'un autre côté, l'OTAN dispose de vastes forces armées, d'importants budgets et d'experts qualifiés qui peuvent être utilisés, non

³⁴ ANNAN Kofi. "Dans notre action commune contre le terrorisme, souvenons-nous que les droits de l'homme sont universels". Message du secrétaire général des Nations unies, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme célébrée le 10 décembre 2001. <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2001/HR4575.doc.htm>

pas pour lutter contre les ennemis d'hier mais contre les dangers d'aujourd'hui. A ce titre, dès le 12 septembre, l'OTAN souscrivait à la déclaration des gouvernements des pays membres, selon laquelle la défense collective envisagée à l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord est une réponse appropriée aux actes de terrorisme.

Pour faire face aux nouveaux défis, la coalition de l'OTAN vit actuellement une phase de transition importante et considère la possibilité de se modifier pour y inclure de nouveaux membres comme la Russie, et d'effectuer des rapprochements avec des pays comme l'Inde, la Chine et le Japon, qui se sont positionné du côté des États-Unis et de l'Europe dans la nouvelle alliance contre le terrorisme. Plus que tout autre toutefois, la coopération intensifiée de l'OTAN-Russie est un pilier central de la lutte globale contre le terrorisme³⁵. Sans une collaboration étroite entre ces deux joueurs principaux de la sécurité de l'Europe, il est probable qu'aucune stratégie anti-terrorisme ne peut fonctionner efficacement.

Quand les ministres des affaires étrangères de l'OTAN et de la Russie se sont réunis à Bruxelles en décembre dernier, ils ont condamné le terrorisme sous toutes ses formes et ont accepté de faire tout ce qui était possible de faire pour enrayer le fléau du terrorisme et pour traîner en justice les responsables et les commanditaires des attentats³⁶. Il y a quelques mois, les experts en matière de terrorisme alliés et russes se sont aussi réunis pour examiner comment concerter leurs efforts. Ce rapprochement a fait ressortir plusieurs éléments communs de stratégie politique entre l'OTAN et la Russie. En premier lieu, le désir d'échanges réguliers et francs concernant le spectre entier de la menace de terroriste, y compris les risques de la prolifération : nucléaire, biologique et chimique. Plus important encore l'OTAN et la Russie ont aussi accepté de travailler vers la création d'un nouveau conseil pour identifier et poursuivre les occasions d'action commune à 20.

³⁵ PERROT Luc. "Poutine confirme à Bruxelles le rapprochement russe avec l'UE et l'OTAN", Agence France-Presse, 3 octobre 2001. http://www.cyberpresse.ca/reseau/monde/0110/mon_101100020845.html

³⁶ "L'OTAN et la Russie veulent créer un conseil commun pour renforcer leurs relations", Le quotidien du peuple, 10 décembre 2001. http://french.peopledaily.com.cn/200112/10/fra20011210_51097.html

Tout porte à croire que ce nouveau rapprochement ne sera pas uniquement limité au seul niveau politique et plusieurs secteurs de coopération pratique sont à l'étude³⁷. Un exemple concret serait une plus grande collaboration concernant la planification civile de secours d'urgence, telle l'élaboration et la conduite d'exercices communs visant à traiter les conséquences d'une attaque terroriste de grande puissance sur la population civile. Autre aspect non moins négligeable serait une augmentation de la coopération scientifique et technologique de l'OTAN-Russie, telle que le développement de plus grandes connaissances scientifiques dans le domaine de la détection et la protection contre des attentats chimiques ou biologiques. C'est d'ailleurs un secteur où la contribution des connaissances et de l'expérience russe est importante.

La coopération entre les pays de l'OTAN et la Russie n'est toutefois pas suffisante pour lutter contre une menace terroriste globale. À court terme, un plus grand rapprochement avec le Conseil de Partenariat Euro-Atlantique (EAPC) est requis pour intensifier les efforts de coopération dans ce sens. L'OTAN, de part sa nature même, doit devenir le leader dans le domaine de la collaboration et de l'échange d'information entre les organismes civils et militaires. L'OTAN doit aussi s'assurer que le développement des capacités militaires nécessaires de l'alliance pour combattre le terrorisme et d'autres menaces naissantes, soit une partie organique de tous les plans de réforme de la défense.

L'OTAN est donc potentiellement l'organisation la mieux placée pour adopter une nouvelle stratégie et créer une coalition adaptée pour lutter contre le bioterrorisme et toutes les formes de terrorisme mondial. Les conclusions sont claires. Le terrorisme sera le premier défi important de sécurité au 21^{ème} siècle. Le défi ira vraisemblablement en croissant, et sera très probablement beaucoup plus mortel. Alors que le terrorisme devient un phénomène de plus en plus global, la réponse doit être, à son tour, tout aussi global. Finalement, l'OTAN et ses membres doivent augmenter leur responsabilité à titre de plate-forme essentielle de coopération de défense collective et devenir le moyen primaire visant à développer le rôle des

³⁷ "NATO-Russia Cooperation in Combating Terrorism", Key note address by NATO Secretary General, Lord Robertson at the NATO-Russia Conference on combating terrorism, 4 février 2002. <http://www.nato.int/docu/update/2001/0910/f0913a.htm>

forces armées à lutter contre la menace du terroriste. L'association de l'OTAN avec la Russie rend aujourd'hui ce rôle beaucoup plus large et plus pertinent.

2.6 Le rôle de l'ONU dans la lutte au bioterrorisme

Depuis le déclenchement de la crise, le 11 septembre dernier, des voix se sont élevées, particulièrement au Moyen-Orient, pour réclamer une gestion onusienne de la riposte qui allait inévitablement suivre. La Chine, plusieurs pays européens, et, surtout, des pays considérés par Washington comme des "États voyous" mais dont l'utilité géographique et l'appui politique imposent maintenant réflexion, se disaient prêts à participer à une coalition mondiale contre le terrorisme à condition que l'ONU la guide.

Dans une certaine mesure, l'ONU s'est engagée dans la lutte au terrorisme bien avant les attaques en sol américain. Douze conventions et protocoles ont été adoptés, depuis 1963, pour lutter contre certaines formes de terrorisme³⁸. Tous ne sont pas signés, ratifiés ou même appliqués. À l'heure actuelle l'ONU discute toujours d'un projet de convention globale sur le terrorisme. De plus, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions sur le terrorisme dont deux en particulier ciblaient l'Afghanistan. En octobre 1999, puis en décembre 2000, le Conseil a spécifiquement demandé au régime taliban de respecter tous les accords internationaux sur le terrorisme ainsi que les résolutions de l'ONU qui exigent de livrer Oussama ben Laden et ses acolytes à la justice et de fermer les camps d'entraînement sur son territoire. Malheureusement, ces résolutions sont restées lettres mortes et n'ont pas empêché les actes terroristes de se multiplier. À la suite des attentats de New York et Washington, deux nouvelles résolutions, adoptées les 12 et 28 septembre, sont venues renforcer le dispositif existant et lui donner des dents. La première résolution accordait dans les faits le feu vert à une riposte militaire américaine en convenant que les attaques terroristes constituent "une menace à la paix et à la sécurité internationale" et, qu'en conséquence, les États-Unis ont un «droit inhérent à la légitime défense".

³⁸ "Kofi Annan : l'Organisation des Nations unies a un rôle à jouer en Afghanistan", [droit humain.org](http://www.droitshumains.org/attacks/d08.htm), 17 octobre 2001. <http://www.droitshumains.org/attacks/d08.htm>

La deuxième résolution décrit "une stratégie globale pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes, à travers le monde". En effet, dans le libellé de la résolution, les actions à entreprendre pour lutter contre le terrorisme sont extrêmement détaillées. Ainsi, la résolution spécifie, entre autres, que les États doivent trouver les moyens d'intensifier et d'accélérer l'échange d'informations opérationnelles, concernant en particulier les actions ou les mouvements de terroristes ou de réseaux de terroristes et la menace que constituent les armes de destruction massive en possession de groupes terroristes. Les sanctions brandies contre ceux qui ne respecteraient pas ces mesures sont musclées, puisque le Conseil a invoqué le chapitre VII de la Charte qui lui permet de prendre des mesures coercitives contre les États qui refuseraient de coopérer à la mise en oeuvre de la résolution.

Il faut cependant comprendre ici qu'il n'est pas question que l'ONU se substitue aux États dans la gestion quotidienne de la lutte antiterroriste. L'ONU se veut avant tout un forum, un lieu de concertation et non un quartier général pour diriger les opérations de la coalition antiterroriste. C'est donc au niveau politique, plutôt que physique, que l'ONU peut contribuer à la lutte antiterroriste. Le secrétaire général, Kofi Annan, rappelait au lendemain des attentats que l'ONU, "constitue le cadre indispensable à la construction d'une coalition universelle. Seule l'ONU peut donner une légitimité à la lutte contre le terrorisme"³⁹. A ce titre, il est bon de se rappeler qu'une partie des succès américains et alliés pendant la guerre du Golfe a reposé sur la légitimité accordée par l'ONU à la coalition multinationale dirigée par Washington.

Toutefois, la conférence internationale de Munich sur la sécurité a révélé, il y a quelques semaines, de profondes divergences entre Américains et Européens en matière de lutte antiterroriste et de sécurité. Washington s'est dit prête à combattre seule le terrorisme s'il le fallait. Les États-Unis se sont attirés des critiques à peine voilées de la Russie, de la Chine et de plusieurs pays européens, notamment l'Allemagne. Les ministres de la défense russe et allemande ont écarté tout soutien

³⁹ Discours prononcé matin par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lors de la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale réunie en séance plénière, 24 septembre 2001.

européen à une extension de la guerre antiterroriste à Irak sans mandat de l'ONU. Pour le ministre allemand, il serait naïf de croire que la majorité des Européens soutiendront des opérations militaires sans que celles-ci soient multinationales et dotées d'un mandat de l'ONU. "Nous avons été attaqués, nous n'avons besoin d'aucune résolution des Nations unies pour cette affaire d'autodéfense. C'est certainement l'une des principales différences entre Américains et Européens", a répliqué le secrétaire adjoint américain à la défense⁴⁰.

Dans les faits, il semble que les 189 membres des Nations Unies sont vraiment unies dans cette lutte au terrorisme. Le problème réside toutefois dans la forme. Les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et un nombre importants d'États islamiques se disent tous déterminés à supporter les Nations Unies dans cette action mais l'unanimité s'ébranle lorsqu'il s'agit d'élaborer des modes d'action. Bien que difficile, la situation actuelle pourrait signaler le retour en force de l'ONU. Malgré un rôle timide jusqu'à maintenant dans cette guerre aux terroristes, l'ONU représente probablement la clé du succès pour résoudre le dilemme posé par la légitimité d'actions militaires, la question des droits de l'homme, l'aide humanitaire et le déclenchement d'un processus de paix suite à une opération militaire.

PARTIE 3 – Les traités

3.1 La prolifération

La prolifération se réfère généralement au processus de diffusion des armements et de la technologie reliée aux armes biologiques. En raison du Protocole de Genève de 1925 interdisant l'utilisation des armes chimiques et biologiques et de la Convention sur les armes biologiques et toxines de 1972, la plupart des pays signataires n'osent pas admettre ouvertement avoir eu un programme actif durant les 75 dernières années et encore moins admettre qu'ils n'ont jamais mis fin à leur programme.

Les études approfondies sur le sujet sont aussi rares et le manque d'information publique vérifiable signifie que la problématique de la prolifération se fondera

⁴⁰ "Les États-Unis face au terrorisme", *Le Monde*, 3 février 2002.
<http://www.lemonde.fr/article/0,5987,3220--261224-VT,00.html>

principalement sur des rapports officiels basés sur des fuites d'information obtenue par des agences de renseignement. Cette situation complique évidemment l'évaluation du problème car personne ne s'accorde sur une définition précise de ce qu'est la prolifération. En conséquence, il n'y a pas une compréhension commune à savoir "quand" un pays devrait-il être considéré comme un État proliférant. Un pays est-il coupable de prolifération s'il possède les bases scientifiques, technologiques et industrielles pour manufacturer des armes biologiques ? La présence d'un programme de recherches et de développement est-il le principal facteur à considérer ? Ou, est-ce qu'un État doit, pour être considéré comme étant coupable de prolifération, produire, stocker et être en mesure de déployer des armes biologiques ?⁴¹ Et finalement, qu'en est-il des pays qui vendent les produits et la technologie pouvant servir à la production d'armes biologiques ?

Le problème n'est donc pas simple et l'évaluation de la menace est également influencée par les critères de sélection, la perception, le jugement, les valeurs sociales et culturelles des experts analystes. Si bien, qu'il arrive parfois que des agences de renseignement d'un même pays puissent avoir des listes de noms d'États proliférant différents. Ce sont les raisons qui expliquent pourquoi la liste des pays accusés de prolifération est un débat perpétuel et un sujet contesté par les pays accusés.

Outre les études de prolifération prouvant l'existence d'un programme d'armes biologiques dans tel ou tel État ou mieux encore que, certains États déclarent eux même publiquement posséder un programme, quand est-il de leur capacité à pouvoir utiliser de telles armes ? C'est le cas de l'Irak, par exemple, où la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM) a pu confirmer les allégations de l'existence d'un programme et de l'entreposage d'armes chimiques et biologiques mais reste incapable de déterminer qu'elle est la capacité de l'Irak à pouvoir les utiliser⁴². La certitude d'un programme

⁴¹ ZANDERS Jean Pascal. "La prolifération des armes biologiques : évaluation de la menace", Les armes biologiques : De la Covention aux biotechnologie, quatrième trimestre 2000. <http://www.unog.ch/unidir/4-00-fzanders.pdf>.

⁴² CHEVRIER Marie Isabelle. "Assessing the Biological Weapons Threat", Carnegie Endowment for International Peace, Non-Proliferation Conference 2000. <http://www.ceip.org/programs/npp/Chevrier.htm>

n'est donc pas une indication précise de la menace réelle. Autre exemple concret de la définition des capacités, est celle de la secte japonaise Aum Shinrikyo, qui fut responsable de l'attaque au gaz Sarin dans le métro de Tokyo en 1995. La secte développait aussi des agents biologiques comme l'anthrax pour à des fins terroristes, mais ne fut jamais en mesure, même après plusieurs essais, de résoudre le problème de dissémination.

Quoiqu'il en soit, il reste que la prolifération des armes biologiques pose un problème croissant de sécurité internationale, à la fois dans l'optique d'un conflit entre États et comme dimension potentielle du terrorisme. Le problème n'est toutefois pas récent puisque dans les années 1960, les États-Unis étaient déjà parvenus à la conclusion que les trois quarts des agents biologiques répertoriés pouvaient être utilisés par des réseaux terroristes⁴³. Dans les pays industrialisés aujourd'hui menacés par le bioterrorisme, on ne saurait par ailleurs invoquer un quelconque effet de surprise car certains de ces mêmes pays ont, longtemps, financé secrètement des recherches pour doter leurs armées d'outils biologiques visant à des destructions massives de populations ennemies.

Mais la prolifération de ces armes à malheureusement échappée au contrôle de ces pays et d'après de nombreuses sources, dont le degré de précision est incertain, le nombre de pays qui mènent des recherches biologiques offensives a doublé depuis la signature de la Convention sur les armes biologiques de 1972. On estime que jusqu'à dix pays financent actuellement des programmes biologiques offensifs, en dépit de l'existence de cette convention. Les pays suspectés de prolifération sont concentrés dans des zones de conflit telles que le Proche/Moyen-Orient (Israël, Syrie, Iran, Iraq, Libye) et incluent aussi des nations asiatiques, telles que Taiwan, la Chine et la Corée du Nord⁴⁴.

⁴³ BINDER, Patrice et LEPICK, Olivier. Les Armes biologiques. Que sais-je? Paris, 2001, p. 61.

⁴⁴ "Biological Weapons Proliferation". Canadian Security Intelligence Service, report 2000/05, 9 juin 2000. http://www.csis-scrs.gc.ca/eng/miscdocs/200005_e.html

De tous les cas, l'Irak en est un particulier et c'est la raison pour laquelle, il fait beaucoup les manchettes actuellement comme étant dans le collimateur des États-Unis. Il y a aussi le cas de la Russie, dont la production d'agents pathogènes - au travers du fameux réseau Biopreparat - alimente encore toutes les suspicions⁴⁵. Les propos contradictoires de Moscou ne permettent toujours pas de lever le voile, pas davantage la mauvaise volonté des autorités russes à accepter des inspections sur les sites.

Une autre source majeure de préoccupation résulterait dans les tentatives d'approche et de recrutement effectuées par certains pays auprès de scientifiques russes ayant travaillé au programme de guerre bactériologique sous l'ère soviétique⁴⁶.

La prolifération du savoir-faire est aussi une faille dans le système actuel. La circulation des hommes, des biens et de l'information facilite la dissémination des techniques de production d'agents chimiques et biologiques, même si cela est essentiellement confiné à un nombre plutôt restreint de techniciens. Par leur caractère dual, civil et militaire, les produits et les structures de production peuvent échapper aux contrôles internationaux⁴⁷. Il importe donc d'établir des régimes de vérification efficaces et souples pour tenir compte du besoin de protection d'intérêts économiques et industriels légitimes. Aujourd'hui, le problème se pose plus particulièrement pour les agents biologiques, dont le développement est favorisé par l'émergence de nouvelles biotechnologies⁴⁸ et par les progrès de la génétique, dont les implications et les applications peuvent conduire au meilleur ou au pire des mondes, y compris en termes militaires.

3.2 La Convention de 1972 grandement menacée

⁴⁵ BONNET François. "Il y a 23 ans, le scandale étouffé de la fuite d'anthrax à Sverdlovsk", LeMonde.fr. 10 octobre 2001. <http://www.lemonde.fr/article/0,5987,3222--230002-,00.html>

⁴⁶ MILLER Judith, "Iran Seeking Help to Build Germ Arsenal, Russians say", Herald Tribune, 9 décembre 1998.

⁴⁷ SCIMAR Paul. "Guerre biologique et bioterrorisme". http://users.skynet.be/crorlg/doc/Guerre_biologique.pdf

⁴⁸ LEVY Elias. "La réalité dépasse la science-fiction", La Presse, 4 novembre 2001. http://www.cyberpresse.ca/reseau/arts/0111/art_101110032169.html

La Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques (CIAB) de 1972 est un accord international signé et ratifié par plus de 140 pays, qui engage les États parties à ne pas mettre au point, à ne pas fabriquer et à ne pas stocker des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et à détruire les armes existantes⁴⁹. Bien que cet accord international fasse l'objet depuis une décennie de négociations pour renforcer ses pouvoirs, en incluant un système de contrôle et de vérification contraignant aux simples déclarations d'intention des États participants, il a frôlé le naufrage en décembre 2001, à Genève. Durant cette dernière conférence, les États-Unis, ont non seulement souhaité mettre un terme aux négociations en cours, mais ont également demandé l'annulation des mandats des États signataires. Seule l'intervention du président de séance, qui proposa l'ajournement d'un an de la conférence, a permis d'éviter le pire⁵⁰. En matière de non-prolifération d'armes chimiques les États-Unis se disent prêts à faire jouer tous les mécanismes de vérification, mais s'y refusent pour ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques. L'opposition de Washington tient du fait que le mécanisme de vérification et de surveillance proposé n'est pas efficace et devait être remplacé par des mesures nationales de surveillance, échappant ainsi à toute immixtion internationale dans ses propres programmes⁵¹.

Évidemment, le sujet fait couler beaucoup d'encre et plusieurs États critiquent l'attitude désinvolte des États-Unis à cet égard et donne lieu de croire que tous les accords que Washington s'engage à respecter, sont ceux qui posent des restrictions sur les autres États.

Derrière ce geste américain se profile une vision de la géopolitique selon laquelle le monde serait divisé entre États responsables, d'une part, et États irresponsables ou "États voyous", d'autre part, perçus comme l'unique source de problèmes en matière de guerre biologique. Selon cette théorie, sont « irresponsables » non seulement les transgresseurs avérés (comme l'Irak ou l'ex-URSS), mais aussi d'autres États, en particulier ceux qui ne partagent pas les intérêts occidentaux et qui supporte le

⁴⁹ "La Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques". Le texte de la Convention. http://www.ipsn.fr/saci/fr/biologie/ciab/ciab_02.htm

⁵⁰ WRIGHT Susan. " Les États-Unis et la menace biologique", Le Monde Diplomatique, 29 janvier 2002. <http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/armesbiologiques/>

⁵¹ WRIGHT Susan "Les États-unis refusent les mesures de contrôle", Le Monde Diplomatique, novembre 2001. <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/11/WRIGHT/15796>

terrorisme, mais dont il n'a pas été possible de prouver qu'ils ont effectivement violé la Convention. Dans cette vision, il est par définition inutile, selon le gouvernement américain, de limiter les armements des États responsables, tandis que les États irresponsables tricheront forcément.

Si le traité autorise la possession de certains agents ou toxines à des fins prophylactiques, de protection ou à d'autres fins pacifiques, il interdit en revanche sans réserve les armes, l'équipement ou les vecteurs destinés à leur emploi à des fins hostiles ou dans des conflits armés. Or, des programmes militaires de recherche en cours aux États-Unis mettent en doute la volonté des Américains de se plier à ces dispositions. Parmi ces études, l'une porte sur les effets de dispersion des bombes bactériologiques ; une autre sur la production d'une souche d'anthrax résistante aux vaccins. Plusieurs diplomates occidentaux présents à la conférence de Genève ont souligné que des essais portant sur ce type de bombe sont en flagrante violation du traité. De même que le développement d'une souche altérée de l'anthrax ne saurait être qualifié d'arme défensive. Professeur de microbiologie à New York University, M. Richard Novick, qui dirige une commission d'enquête sur la défense microbiologique, s'indigne : "Je ne peux imaginer quelque justification que ce soit à la modification de l'antigénicité de l'anthrax comme mesure biodéfensive"⁵².

Mais si les États-Unis poursuivent en secret des projets violant la Convention et s'ils refusent de fournir la preuve du contraire, qui empêchera d'autres États de faire de même ? Pour plusieurs experts, la remise en cause la convention de 1972 pourrait mener à une course aux armes biologiques, dangereuse et déstabilisatrice, à l'heure où les attaques à l'anthrax aux États-Unis après les attentats du 11 septembre rendent soudain plus palpable la menace bactériologique.

3.3 L'impuissance des traités face à la menace du bioterrorisme

Il est donc clair que les armes biologiques ne sont pas sur le point de disparaître et que

la menace de leur utilisation demeure présente. Les efforts fait depuis 1925 ont eu le mérite d'avoir empêcher plusieurs États d'acquérir ou tout au moins de rendre difficile la recherche et la production d'armes biologiques. Mais la scène internationale ne cesse de voir émerger de nouveaux acteurs, de nouvelles puissances non-étatiques, ONG, mafias, firmes mondialisées, qui obligent à repenser le jeu des relations internationales car ces derniers ne sont pas visés par les traités et conventions. Le problème est tristement réel et comme nous l'avons vu, les traités impuissants face à leur prolifération, au profit des groupes terroristes⁵³.

Pour que les traités actuels gardent leur raison d'être pour de nombreuses années, il faudra y intégrer de nouveaux mécanismes permettant de remédier aux problèmes traditionnels de vérification, de surveillance de la destruction et de la non-production d'armes biologiques par les États signataires. Mais pour répondre aux problèmes spécifiques des organisations terroristes non-étatiques, il faudra prendre en compte les processus de transfert de biotechnologie et de la technologie qui portent sur les produits et le matériel de production requis. Cet outil aurait pour objet de s'assurer que tous États, entreprises ou organisations, impliqués dans une transaction auront pour responsabilité commune de faire en sorte que la possibilité d'un double usage des technologies (civil et militaire) ne se réalise pas.

Conclusion

On a grandement parlé d'un "avant et d'un après 11 septembre", suite aux attaques terroriste sur le sol américain et les attentats à l'anthrax. Ces attentats ont inauguré une "nouvelle ère du terrorisme". Certes il y a déjà eu des attentats de relativement importants en Amérique et en Europe, mais les événements du 11 septembre, de par leur coordination, leur planification et leur envergure, ont apporté la preuve de l'arrivée du terrorisme à échelle massive.

⁵² WRIGHT Susan. (loc. cit.) 29 janvier 2002

⁵³ TRÉAN Claire. "Les traités impuissants contre le terrorisme", Le Monde, 27 octobre 2001. <http://www.lemonde.fr/article/0,5987,3230-6713-238615-VT,00.html>

Les récentes attaques à l'anthrax se sont produites dans un contexte historique particulier. Bien que sans précédent, elles ne devraient pas vraiment surprendre et elles sont heureusement restées de portée très limitée. Il existe néanmoins le risque d'une diffusion à bien plus grande échelle par aérosol, qui ferait un nombre considérable de victimes. Jusqu'à présent, les attaques à l'anthrax aux États-Unis visaient avant tout un but de guerre psychologique. Les effets des attaques, ciblées et limitées, traduisent d'abord l'intention de terrifier la population américaine, bien que "l'onde de choc" ait largement dépassé les frontières.

La vulnérabilité des États développés face au terrorisme biologique, le manque de moyens internationaux efficaces et les concepts de politique étrangère datant encore, en grande partie, de la guerre froide font de la réaction face au bioterrorisme une tâche difficile et d'une extraordinaire complexité. Jusqu'où le ou les auteurs de ces attaques peuvent-ils aller ? Rien ne nous assure que ces derniers s'en tiendront au type de d'actions limitées auxquelles nous avons assisté jusqu'à présent. Nos gouvernements et nos forces armées doivent se préparer au pire, tous en espérant le meilleur. La menace du bioterrorisme ne pourra pas être vaincue uniquement par des moyens défensifs de "défense du territoire" comme le plan "Biotox". Comme le dit le proverbe, " la meilleure défense, c'est l'attaque". Donc, tout doit être mis en œuvre pour passer à l'offensive dans le but d'éradiquer les menaces potentielles. Nos forces armées doivent donc structurer et entraîner des unités de forces spéciales pour être en mesure de relever ce défi. La vision du futur visant la lutte au bioterrorisme, pour autant qu'elle ait pu prendre forme, reste encore en grande partie inconnue du grand public. Le processus sera long et coûteux, mais le premier constat, six mois après l'effondrement des tours de Mahattan, est que "l'après 11 septembre" est une réalité qui ne fait que commencer.

Les attentats du 11 septembre et les morts à l'anthrax nous ont certes rapidement alertés au grand défi du terrorisme et nous ont rappelé notre vulnérabilité. Mais les événements qui ont suivi ont également rappelé l'interdépendance et l'énorme potentiel d'une coopération entre tous les pays désireux d'enrayer le fléau du terrorisme.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Partie 1 : A propos du bioterrorisme et de l'anthrax	
1.1 Bilan des cas d'anthrax après le 11 septembre 2001	2
1.2 Qu'est ce que l'anthrax ?	4
1.3 Qu'est ce que le bioterrorisme ?	5
1.4 L'anthrax à travers l'histoire	5
1.5 Pourquoi l'arme biologique et l'anthrax ?	8
1.6 La psychose de l'anthrax et les effets d'entraînement	11
Partie 2 : En quoi cela concerne t-il la Défense et le militaire ?	
2.1 La vulnérabilité des États	14
2.2 Changement de la donne géostratégique	16
2.3 Stratégie de défense à repenser	18
2.4 Le rôle des forces armées dans la lutte au bioterrorisme	19
2.5 Le rôle de l'OTAN dans la lutte au bioterrorisme	23
2.6 Le rôle de l'ONU dans la lutte au bioterrorisme	25
Partie 3 : Les traités	
3.1 La prolifération	27
3.2 La Convention de 1972 grandement menacée	30
3.3 L'impuissance des traités face à la menace du bioterrorisme	32
CONCLUSION	33